AR Prefecture

047-214701955-20250522-DEL0832025-DE
Reçu le 05/06/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 mai 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28

OBJET :
Subvention exceptionnelle – Association « Elico du Trophy »

N° 083/2025

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 22 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 16 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame PRADO Marie-Ange ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 22 mai 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : VICENTE Manuel

La collectivité est sollicitée pour engager un partenariat avec l'Association « ELICO DU TROPHY » située au 738 route de Jean de Mounet, 47 600 NERAC, qui va participer au raid humanitaire et sportif « 4L Trophy » en 2026. Pour cette association créée en 2025, les bénévoles souhaitent collecter des fournitures scolaires et sportives ainsi que des denrées alimentaires pour les acheminer au Maroc (Marrakech) au profit de l'association partenaire du raid, les « Enfants du Désert ». Ces fournitures et dons seront par la suite remis aux enfants les plus démunis du Maroc.

AR Prefecture

047-214701955-20250522-DEL0832025-DE
Reçu le 05/06/2025

Le 4L Trophy existe depuis 1997 et il est devenu aujourd'hui le plus grand raid humanitaire d'Europe. L'édition rassemble environ 2 500 jeunes actifs de 18 à 28 ans. Leur but : rallier Marrakech en passant par Merzouga en plein désert où des dons, sous forme de fournitures scolaires et sportives, seront distribués à l'association des "Enfants du Désert". Les "Trophistes" ont un périple, plus de 6000 kms à parcourir en 10 jours avec un départ donné de Biarritz.
Ils devront traverser l'Espagne pour prendre le ferry à Algésiras, découvrir le Maroc, jusqu'à l'arrivée à Marrakech. Le tout à bord de la mythique Renault 4L!

L'équipage local sera composé de Elian MAUGENET et Coline BELLANDI, âgés respectivement de 23 et 22 ans.

La ville de Nérac avait déjà été partenaire de l'édition 2024 en apportant son soutien financier (400 €) à l'association « Les Chamel's Trophy » alors constituée pour l'occasion.

Le budget consacré par l'association « ELICO DU TROPHY » pour sa participation s'élève à 14 500 € et comprend les frais liés à l'inscription, aux démarches administratives, les divers achats, les frais du véhicule et diverses dépenses de communication. Pour équilibrer cette opération, l'association recherche des sponsors et des partenaires (participation entre 100 € et 2 000 €) en contrepartie d'une publicité, d'un logo qui sera apposé sur le véhicule 4L.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « ELICO DU TROPHY » qui en contrepartie fera apparaitre le logo de la ville de Nérac sur le capot arrière du véhicule d'une part, et s'engage à communiquer notre partenariat officiel dans ses documents de communication d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de partenariat et de parrainage joint au présent rapport.
- **D'ACCEPTER** le versement de 400 € de subvention à l'Association « ELICO DU TROPHY » qui va participer au raid humanitaire et sportif « 4L Trophy » en 2026.
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au BP 2025 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,